LE MÉGAPHONE

Le porte-plume des porte-voix

N° 15 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **MARS 2003**

L'édito

Des nouvelles actions nous permettent d'affirmer nos valeurs en acte et de développer des pratiques inédites d'auto-détermination des personnes.

1) Des réflexions naissent autour de l' ESPACE CONVIVIAL CITOYEN de CAEN et de celui de PARIS pour lesquels nous recherchons activement (difficilement !) des subventions et la reconnaissance de leur utilité sociale pour les « usagers » tant individuellement que collectivement.
Les personnes qui poussent la porte sont souvent des personnes assignées dans un espace figé. L'espace privé qui les renvoie à leur solitude, l'espace des lieux de soins qui les renvoie à leur dépendance, l'espace public dont elles sont exclues. C'est pourquoi ***les deux attributs de l'Espace Advocacy sont la convivialité et la citoyenneté****.*

La convivialité est celle de la rencontre et de l'accueil sans attente, sans contre partie, *tour à tour accueillant, accueillie, la personne entre en inter-relations avec les autres. La convivialité c'est faire et se faire une place les uns les autres. Selon les personnalités en présence, les désirs et l'investissement des uns et des autres, le lieu prend vie, se transforme et s'anime. Participer à la gestion du projet commun, investir et s'approprier le lieu, prendre des responsabilités sont autant d'expériences qui permettent de se voir et de se vivre autrement qu'en position de malade, ou de personne dépendante.*

La citoyenneté c'est prendre conscience de ses droits et de ses devoirs dans une collectivité*. Il y a deux dimensions dans la citoyenneté. La première qui renvoie à la gestion de l'État et conduit à l'élection de représentants qui auront pour fonction d'organiser et de gérer les différents niveaux de pouvoir dans un pays, c'est donner sa voix. L'autre dimension est plus délibérative, un certain type de participation et de contribution à un destin collectif dans une société, qui consiste à participer aux débats qui font vivre et évoluer une société, à fonder des choix, à confronter des points de vue.*

2) La Commission d'Evaluation des Demandes d'Intervention ou CEDI, créée dès 1998, étudie des demandes d'aide au recours individualisé en provenance de toute la France (environ une quinzaine par mois). Cette commission a pour spécificité de s'appuyer sur la richesse des expériences et des points de vue, aussi bien celui des patients/usagers que des non-usagers/alliés, membres de la commission. La démarche de l'association comme celle de la commission, est donc basée sur l'entraide et non sur la création d'un service spécialisé.

Depuis septembre, l'ouverture à Paris d'un nouvel ECC, nous permet de recevoir des personnes *qui arrivent parfois avec des sacs de « contentieux » avec divers organismes (dettes de forfait hospitalier, dettes de loyers, crédits à la consommation), à côté de problèmes qui nous sont plus familiers (hospitalisations, mesures de protection).* ***L'instauration d'une permanence le dernier jeudi de chaque mois de 14 à 17 h suscite une nette augmentation des demandes sur Paris*** *et la région parisienne. Ces demandes très lourdes nécessitant soutien et accompagnement dans divers domaines de la vie sociale, mettent à mal notre organisation basée sur le bénévolat et la solidarité.* ***Nous souhaitons donc que les autorités compétentes soient informées de la densité et de la réalité de ce travail*** *puisque notre association s'est engagée dans cette action d'Advocacy pour faire la preuve d'un besoin.*

…/…

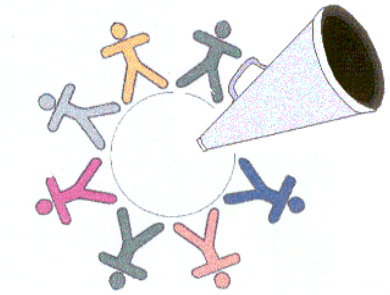

ADVOCACY FRANCE
8, rue Thureau Dangin
75015 Paris
Tel/Fax :
01 45 32 22 35

ADVOCACY Caen
Basse-Normandie
1018 Grand Parc
Hérouville Saint Clair
14200 Caen
Tel :
02 31 94 70 25

ADVOCACY Paris
Ile de France
19-21, rue de Nantes
75019 Paris
Tel :
01 46 07 18 18

Réinventons une façon d'être ensemble

uvelles actions nous permettent d'affirmer nos valeurs en acte, de développer des pra-

LE MÉGAPHONE

ADVOCACY France se régionalise

EDITO (suite)

…/…

3) Par ailleurs le constat concernant la difficulté pour les personnes ou leurs proches d'être informés et reçus par les services hospitaliers et administratifs s'amplifie au fur et à mesure des accompagnements que nous effectuons.

4) Enfin l'accueil d'une stagiaire assistante de service social et d'une stagiaire en droit de la santé depuis le début de l'année, nous amène à réfléchir sur cette posture de l'advocate, dont nous avons une expérience dans l'association depuis plusieurs années.
Ni avocat, ni assistant social, ***nous revendiquons le statut de personne de confiance inscrit dans la loi du 4 mars 2002 mais dont aucune définition n'est donnée****. Etant donné les difficultés rencontrées dans la relation entre usagers et tuteurs/curateurs, il nous apparaît néfaste de considérer qu'ils puissent, d'une façon systématique, représenter les personnes et être ainsi désignés comme personne de confiance . Le problème est le même pour les proches et la famille qui ne doivent pas obtenir ce statut de façon automatique ou systématique. En effet,* ***cette personne de confiance doit être un tiers dans le problème, un allié choisi par la personne elle-même et néanmoins habilité par une expérience et une déontologie pour remplir ce rôle.***

Martine DUTOIT
Présidente

DANS VOTRE AGENDA

* * * * * * * * * * * * *

L'ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE PARIS
UNE NOUVELLE RESSOURCE
POUR VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT

19-21 rue de Nantes
75019 PARIS
Tel : 01 46 07 18 18

L'ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE CAEN

Jeudi 10 Octobre 2002 était organisé à l'ECC un jeu de piste dans la ville de Caen.
A rendre jaloux les « citoyens »
Citadins De Paris

Passant par endroits incontournables de la ville et du fait qu'à chaque étape une dizaine de questions étaient posées aux participants(es), ce jeu a permis à 26 personnes (11 équipes de 2 et 2 équipes de 3), pour la plupart handicapées par des difficultés psychologiques, de faire une activité sportive, intellectuelle et culturelle sans grand effort.

La totalité des lieux d'accueil et extra-hospitaliers de la région ayant été contactée, ce jour a été l'occasion de nouer des liens plus étroits avec les personnes qui les fréquentent.
De futures rencontres ont été programmées : renouveler ce jeu de piste, sortir à la campagne, un séjour en commun pour la fin de l'année … Certains adhérents de l'association AUSER n'ont pas hésité à demander des lots aux commerçants du quartier montrant ainsi la crédibilité de nos actions.

Enfin, le nombre de personnes présentes tout au long de cette journée, entre 30 et 40 au moment de la remise des lots, a montré que l'accueil du local répond aux objectifs majeurs de l'ECC : à savoir lutter contre l'exclusion, l'isolement, l'inactivité et la rupture de communication des personnes isolées et pas seulement pour leurs difficultés psychologiques.

Pour une aide solidaire et bénévole,
cette association est la vôtre, vous pouvez nous rejoindre

Le Mégaphone

ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE CAEN (suite)

Notre randonnée dans la vallée du Laizon

Le rendez vous est à l'ECC à 12h30. Tout le monde est là. Nous nous répartissons dans les voitures de Marc et Denis. La bonne humeur a l'air d'être au rendez-vous. Tant mieux ! Parmi l'équipe : Gillou, Nico le petit dernier, Patrick dit Voilier, Gérard le frangin de Gillou, Eric le Mozart du clavier, Jean-Pierre le plus grand, Joëlle ma copine, Marco le PDG, Denis berlingo et moi même Julien.

Une demi-heure de route et nous voilà arrivés à Potigny, patelin assez glauque car désindustrialisé (ancienne mine) mais la campagne autour est belle. Le départ de la randonnée est prévu à l'église. On s'aperçoit au bout de 5 minutes qu'on s'est gouré : nous nous sommes garés sur le parking d'une église " zarbi " qui ressemble à un hangar.

Nous reprenons le bon parcours après discussions et moqueries sur mon compte ! ! ! J'avais bien fait de photocopier un plan de la randonnée pour chacun…C'est pas pour m'excuser mais le balisage est justement " balisant " !

Environ 600 mètres sur le bon chemin (un miracle) Marco notre président pose ses fesses dans l'herbe pour fumer sa gitane profitant d'un rayon de soleil. Bravo le Président ! ! ! Eric et Patrick en font de même. Ca sent la glandouille campagnarde. Nous, on trace la route parce qu'il y a de l'entrain dans le reste du groupe : on n'est pas tous des randonneurs à chaussures vernies…

En tout cas la vue est belle sur le plateau qui domine la Brèche au Diable. Nico marche à fond les ballons en nous motivant d'une façon particulière " allez les vieux ! ". Je lui fais remarquer qu'il ma piqué " mon statut du plus jeune " de la bande et que d'habitude c'est moi qui nargue les autres sur leur âge. Intérieurement, je me promets de ne plus recommencer à chambrer de cette façon : C'EST TRES DESAGREABLE (en fait) ! ! !

Très vite nous ne suivons plus le bon balisage et nous retrouvons au bout d'une demi-heure sur le tombeau de Marie Joly (requiem pour Joëlle) qui n'était prévu qu'à la fin de notre randonnée de 3h et 12 km (couac).

Malgré tout nous glanons lors de la descente périlleuse une belle vue sur la vallée. La rivière est belle, c'est unanime. Pas besoin d'aller loin pour s'émerveiller.

Nous croiserons 3 fois le même groupe de randonneurs qui finira par nous indiquer le bon chemin qui devient boueux…Jojo n'avance plus et nous la motivons. Faire avancer Joëlle bloquée par la boue requiert des compétences de muletier ! Denis a ce talent.

Le portable de Gillou sonne. Nos trois lascars sont dans un troquet, ils nous attendent au PMU du coin. " Dans trois quart d'heure on vous rejoint ". J'ai joué l'intox car avec nos erreurs de parcours nous étions au début de la randonnée. Je ne veux pas passer pour un animateur incompétent ! ! !

La balade continue sans encombre et nous prenons des raccourcis car dans les rangs ça discute moins qu'au début. Les montées, les descentes, les retours sur nos pas, les pierres glissantes à crapahuter, la boue ont alourdi nos jambes.

Jean-Pierre est parmi les plus frais. Ses grandes enjambées lui font gagner un demi mètre de plus que nous à chaque pas. Joëlle trainarde derrière, mais super Denis veille au grain. Gillou s'inquiète de la forme de son frangin Gérard qui fatigue malgré l'aide de son walkman sur les oreilles. Moi je chambre sympathiquement Nicolas qui tire un peu la langue. Il a mal géré son effort le petit jeune!

Nous arriverons 20 minutes après un deuxième coup de fil de notre fine équipe du bar des sports. De retour à Potigny **on s'imagine déjà les retrouver noyés dans un verre ! ! ! Et nous faisons le tour des bistrots à la recherche des 3 acolytes (sans jeu de mot !)**

Il nous attendent aux voitures, les retrouvailles sont chaleureuses. Nous avons passé une super après-midi et Joëlle nous propose d'aller boire un coup au troquet du coin. Devinez qui est partant ! ? En tous cas vivement la prochaine à Ca-

« Pour inventer ensemble de nouvelles solidarités »

ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE CAEN

5, RUE SINGER

14000 CAEN

TEL : 02 31 86 11 79

LE MÉGAPHONE

VU DANS LA PRESSE

Cette nouvelle rubrique non exhaustive voudrait au-delà de la simple information, susciter vos commentaires ou vos réactions

LE HANDICAP, CAUSE NATIONALE EN 2003

Tandis que la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Marie-Thérèse Boisseau, annonçait une hausse de 4,3% des crédits destinés aux CAT et la création de 3000 places supplémentaires dans le budget 2003, elle confirmait qu'elle envisage de lever le quota de 6% d'embauche de salariés handicapés fixé aux entreprises, « parce qu'il vaut mieux convaincre que contraindre » et que « les encouragements sont plus efficaces » que la sanction…

Est-ce à dire que l'on reprend d'une main ce que l'on donne de l'autre?

Il y a certainement là matière à débats.

Par ailleurs le récent livre de **Pascal Gobry**: « **L'enquête interdite, handicapés: le scandale humain et financier** » Ed. Le Cherche-Midi, nous oblige à réfléchir sur le travail protégé. Ce livre qui dénonce le « business » du handicap et s'insurge contre les CAT, ces « usines » qui fonctionnent hors du droit du travail, avec des salaires dérisoires, n'est pas sans susciter une **vive réactions des associations gestionnaires**. Si ces propos paraissent excessifs sinon mensongers, **il conviendrait que les usagers** qui parmi nous, ont eu cette expérience de travail en milieu protégé, **puissent réagir** à la lecture de ce livre qui est loin de faire l'unanimité.

A vos plumes...

REFORME DES TUTELLES ET CURATELLES

Deux groupes de travail placés sous la direction du ministre délégué à la famille, étudient la réforme du financement du dispositif des majeurs protégés, de même que les principes d'une évaluation médicale et sociale destinée à estimer les besoins d'accompagnement social ou de protection juridique. Ces groupes composés de magistrats, de représentants d'associations tutélaires, des collectivités locales et de l'Etat (**qu'en est-il du point de vue des personnes protégées elles-mêmes?),** devraient faire prochainement des propositions en vue de l'élaboration d'un texte de loi. Restons vigilants pour pouvoir réagir à ces propositions.

LA FNAP-PSY DEBOUTEE, LES « PNEUMIATRES » RELAXES

La Fnap-psy voit confirmé en appel le caractère diffamatoire des propos tenus par 22 pneumologues refusant d'accueillir dans leur service, les patients de l'hôpital Marchant, détruit par l'explosion de l'usine AZF, au motif des « risques de comportements délictueux » et de « l'aura négative » attachée à la psychiatrie. En refusant de reconnaître à la FNAP-psy, le droit de représenter l'ensemble des patients, la Cour d'appel de Toulouse méconnaît le droit des usagers, puisque malgré les faits délictueux, elle en relaxe les auteurs.

Usagers, encore un effort …

L'association ADVOCACY *est un réseau d'usagers , de professionnels, de membres de la société civile, rassemblés dans la même volonté de faire entendre et respecter la parole des personnes discréditées par la maladie mentale.*

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E - MAIL :
advocacy. france @noos.fr

LE MÉGAPHONE

BILLET D'HUMEUR / BILLET D'HUMOUR

CE JOURNAL EST OUVERT A LA PAROLE DE CHACUN DES LECTEURS
ENVOYEZ NOUS VOS TEXTES, IMPRESSIONS, TEMOIGNAGES....
COMMUNIQUEZ VOS REACTIONS,VOS REVES...

BILLET D'HUMEUR

A vous « docteur » et à tous les autres...

« Je vous écris cette lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps » : c'est votre Ordre de Contrôle Social des individus qui me répugne le plus.
Vous-même vous êtes-vous exploré, avez-vous plongé dans cette folie que vous dites soigner au moyen de méthodes entourées du secret médical que je suis sûr, vous remplissez de cette part de subjectivité que vous pouvez trouver dans les paroles des patients et auxquelles vous opposez une objectivité souvent masquée par une normalité n'incitant nullement le psychiatrisé à s'extraire des mensonges de la société et n'allant jamais jusqu'à le suivre dans sa fibre de patient engagé dans un combat.
Vous médecins, à part « soigner » une masse de « déglingués », vous ne militez pour aucune transformation de la société : votre propreté, celle que vous affichez est trop étincelante pour que vous plongiez les mains dans cette grande soupe administrée aux « perturbés » de toute confession, à force de trop vouloir rester propres, vous oubliez ce milieu de bourgeois dans lequel vous vivez!
Que prétendez-vous avoir vécu pour donner des leçons aux « malades » : avez-vous vécu entouré dans la plus proche promiscuité de tous ces « monstres déviants » végétant dans les endroits les plus sordides de la psychiatrie? Avez-vous connu l'enfermement dans les prisons? Avez-vous ingurgité toutes sortes de psychotropes? Avez-vous connu l'exclusion dans ces écoles dans lesquelles maintenant rentrent les entreprises et des escouades de flics racistes et belliqueux?
Avez-vous tous fait -autant que vous êtes- une cure psychanalytique?
Avez-vous vécu dans vos rêves la nuit?
Les avez-vous écris scrupuleusement pour vous soigner vous-même de vos connaissances qui je pense parfois peuvent se révéler erronées et subjectives?
Militez-vous dans un mouvement révolutionnaire?
Remettez-vous en question votre savoir? Je crois que vous vous placez dans une attitude de gens bien mis, que peut votre thérapeutique dans le hors-cadre d'individus broyés dont vous vous permettez de tirer le pouvoir du transfert!
Car le jour où vous vous trouverez déclassés par une révolution, vous ne serez plus que d'égal à égal avec ceux qui vous enrichissent et vous donnent votre pain!

Le Mégaphone

L'Espace Convivial Citoyen de Paris Île de France
et sa pensée créatrice

LE MÉGAPHONE

LA CONSULTATION DU DOSSIER MEDICAL

Par Nolwenn, stagiaire en droit de la santé à l'EEC de Paris

La loi du 4 Mars 2002 relative aux « droits des malades et à la qualité du système de santé » constitue une avancée importante dans la reconnaissance des droits des personnes malades.

De nombreux droits y sont ainsi rappelés (droit au respect de la dignité, respect du secret) renforcés ou créés. Parmi eux, le droit à l'information s'avère être le pilier du droit des patients ou constitue comme certains l'affirment : « la pierre angulaire » de la relation entre l'usager et le médecin. En consacrant le principe du droit à l'information, l'ambition de faire du patient un individu responsable et acteur de sa santé ne pouvait qu'entraîner le droit à l'accès direct du dossier médical. Cette question cristallisait en effet depuis quelques années toutes les revendications du patient.

Qui a le droit d'accéder au dossier ?

Tout d'abord, en matière psychiatrique, les patients en hospitalisation libre sont considérés comme ayant les mêmes droits que les autres malades : ils ont donc un accès direct à leur dossier. En règle générale, cet accès aux informations peut se faire directement ou par l'intermédiaire d'un médecin désigné par l'usager lui-même. La présence d'un tiers peut également être recommandée par le médecin mais le refus du demandeur ne fait pas obstacle à la demande.

Une exception en matière psychiatrique en cas d'hospitalisation sous contrainte. En effet, le médecin peut subordonner la consultation à la présence d'un tiers en cas d'un risque d'une particulière gravité. Si l'usager n'est pas d'accord, le médecin saisit la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP) qui apprécie la réalité de ce risque. L'avis s'impose au praticien.

Cette exception en cas d'hospitalisation sous contrainte peut être difficile à comprendre car le patient ne perd pas du fait de son hospitalisation ses droits de citoyen. Il semble également qu'il bénéficie de conditions optimales d'accompagnement ! .

Par ailleurs, le droit commun prévoit, toutes disciplines confondues, une impossibilité d'informer. Il s'agit surtout de diagnostique très lourd, où le médecin apprécie l' « impossibilité » et ne donne pas l'information dans l'intérêt du patient lui-même. En effet, de nombreux psychiatres notent les difficultés représentées par la consultation du dossier dans les cas de diagnostiques délirants dont la connaissance, ou non, fait partie intégrante du traitement. Nous touchons là encore un des points délicats la consultation du dossier en psychiatrie et la limite de la loi car **l'intérêt du patient** s'apprécie au cas par cas.

Quel est le contenu communicable du dossier ?

Les éléments transmissibles du dossier sont prévus par la loi. Il s'agit de « l'ensemble des informations concernant sa

Le professionnel va-t-il être obligé de faire un tri des informations communicables? Certains professionnels estiment que l'accès au dossier va entraîner des pratiques déviantes, telles que le double dossier ou le dossier vide. Il y a véritablement un risque de dérive mais je crois qu'il appartient aux psychiatres de réfléchir dans ce domaine particulier à des règles de bonne pratique.

Il est important de noter que les informations recueillies auprès des tiers ou concernant des tiers ne sont pas communiquées. Ainsi le patient hospitalisé en HDT ne peut découvrir à la lecture de son dossier, qui est le tiers à l'origine de son hospitalisation.

Quelles sont les conditions de la demande ?

La demande doit être formulée par écrit par l'usager (ou en cas d'incapacité : par le tuteur ou le titulaire de l'autorité parentale), auprès du professionnel ou de l'établissement de santé . Elle doit être très précise. Un délai de 48 h est alloué au demandeur pour qu'il puisse se rétracter.

Quels sont les délais pour la communication du dossier?

Le dossier est consultable au plus tard dans les 8 jours de la demande et au plus tôt, après l'expiration d'un délai de 48 heures. Il faut noter que, lorsque les informations datent de plus de 5 ans ou que la CDHP a été saisi : un délai de 2 mois est nécessaire.

Quelles sont les formes de consultation ?

La consultation peut être faite sur place. Elle est alors gratuite. Elle peut se faire par l'envoi de documents.

Les frais sont à la charge du demandeur et ne peuvent excéder le coût de la reproduction.

En conclusion, cette évolution législative et sociale doit être vécue comme une opportunité, même si son application risque d'être compliquée en psychiatrie. En effet l'information est difficile dans ce domaine car le décryptage de la parole médicale est complexe et l'annonce brutale d'un diagnostic risque d'être stigmatisante. Dès lors je pense que la lecture du dossier nécessite un accompagnement de la personne. La loi n'est pas très explicite sur ce point, mais il est important de rappeler que l'accompagnement n'est pas nécessairement médical. Il peut être également, si c'est le choix du patient, associatif ou familial.

La personne de confiance désignée et reconnue juridiquement depuis la loi du 4 mars 2002, pourrait ainsi être une accompagnatrice (ou accompagnateur) idéal(e). Enfin, il faut garder à l'esprit que si les soins se délivrent à dossier ouvert et si la confiance existe entre le médecin et le malade par une information régulière de l'usager, les demandes d'accès au dossier médical ne seront que minimes !Un changement de mentalité est donc attendu afin de mettre en pratique le droit à l'information.

Cet article a été quelque peu écourté pour les besoins de la mise en page. Il peut être consulté dans son intégralité à l'ECC de Paris (NDLR).

Le Mégaphone

C'est bien connu… on est peu de chose sans les Autres autour…

Santé Mentale, mensuel des Equipes soignantes en psychiatrie.

Feuilletons : mots et maux…, numerus clausus en médecine (+ 8,5 %), ordonnances sécurisées, dépenses de santé concernant les troubles mentaux, suicide et statistiques, avenir des retraites, ostéoporose et traitements de substitution en toxicomanie, douleurs, dopage, internement et soins, maltraitance et responsabilité civile et médicale, le retour de « la clinique » en psychiatrie.. Usine AZF, indemnités, pourparlers et recours en justice.. .

Traitements supposés, proposés, prévention ; enquête exhaustive, information – Information, c'est-à-dire « mise en forme ».

Et puis ***Cela*** se dessine, innocemment d'abord, avec le souci du détail, la simplicité du factuel
Cela cherche à prendre corps : signes, brèves, nouvelles du dehors
Cela s'organise, chemine, reconstitue le corps du dedans : La Santé Mentale en France : ici, chez nous, au présent comme une immense machine à en découdre…

Equipes soignantes, patients, les murs, la recherche, l'éducation, les attentes, le souci du meilleur… du moins mal, feindre d'éviter le pire…

La Santé Mentale en France : toujours et quand même la **Santé** tout court.

Des écueils à éviter…Passons par la case Agenda et Revue de Presse, abordons par suite les sujets pointus du soin en psychiatrie, dossier du mois, les BDA, services spécialisés, les jeunes et l'HP, paroles de spécialistes, les doutes, les opiniâtretés, les propositions, la prudence militante : place doit être faite à la coopération des partenaires entre eux ; l'hôpital ne commence pas avec l'en-dehors des normes mais suppose une étude attentive, humble, concertée, active… : ménager dans l'espace du réel qui le constitue la volonté libre, le discours singulier du malade non circonscrit a son expérience aliénante. Penser l'après simultanément d'un avant… préparer à vivre.

Santé : ce monde là est plusieurs, ce monde là est multiple. Il ouvre la question (la clinique… aujourd'hui) et répond à certaines autres, pose des constats (travail d'accueil, de crise en service urgentiste ; reconnaissance, accompagnement au besoin des patients en fin de soins…).

L'autre jour, cherchant mon pain… la boulangère, sourire passager et las, anticipant ma demande (mes exigences sont connues), un large bonjour animant son visage, mobile, auquel la fatigue des samedis pressants n'éreintait pas l'humeur belle… le temps de la causerie, des nouvelles du ciel qui fuit amenant une ribambelle d'évènements soudains ; la faillite attendue de la play-station du petit dernier (8 ans : débute une « carrière » de trompettiste énergique), le salut connivent, le geste sûr… ma boulangère est un ange… et sa baguette poivrée une curiosité nationale. L'usager de la boulangerie que je suis le lui doit bien de le reconnaître (même si je n'aime pas sa tarte aux fraises,
ce qui en soi n'est pas grave puisque la saison se prête à bien d'autres fantaisies…).

…Les Autres autour… ils vous côtoient, aimables ou non, compétents, généreux, indifférents… ils ne sont pas d'autant placés au mieux de vous savoir, de vous saisir tel que vous êtes. (Bon…, c'est mon chien Chouby qui l'a pensé… notez que Chouby est un chien sensible et délicat, il n'aime pas les tartes aux fraises).

Sa vie semble une fatalité complice ou rien ne se montre moins que les convenances imparfaites… Tapies dans les tréfonds du désordre, elles alimentent le jeux et reformulent la loi.

Chouby apprécie la compagnie des chats. Je le regarde, il m'étonne encore.

LAURENCE